



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 81/11  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

**PROCURATIONS**

M. LCUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

**Secrétaire** : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Travaux en régie - aménagement d'un piétonnier au lotissement de l'Etoile - demande de subvention**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux en régie, il convient d'effectuer l'aménagement d'un passage piétonnier jouxtant le lotissement de l'Etoile. Ce piétonnier sera délimité de part et d'autre par la pose d'une clôture en treillis soudé.

Le coût total de ces investissements s'élève à 2 896.63 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- ▶ D'approuver les travaux d'aménagement d'un piétonnier tels que décrits ci-dessus ;
- ▶ De demander une subvention au Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire, Lysiane MAUREL

